

## Conjuration menée par Georges Cadoudal (2) L'affaire du Bois de Cise

*la conjuration menée par Georges Cadoudal, a des effets locaux, notamment au Bois de Cise. Plusieurs personnes de la région sont impliquées. Parmi elles, Michel Troche, horloger eudois. L'affaire fait grand bruit jusqu'à Paris.*

Le lion britannique ne paraît pas disposé à respecter les paisibles pêcheurs et les matelots normands savent d'expérience que leurs ennemis les plus dangereux et les plus constants sont les Anglais, pour qui la frontière de leur pays reste le littoral français. Ainsi, le 12 Floréal de l'An VIII (2 mai 1800), le bateau de pêche du Tréport « Saint Louis » est pris par une péniche anglaise et l'équipage renvoyé en France à bord d'un bâtiment neutre qui entre à Dieppe le 14 Floréal (4 mai) ; l'équipage est autorisé à regagner Le Tréport.

### Deux douaniers en embuscade

Quelques jours plus tard, dans la nuit du 18 au 19 Floréal de l'An VIII (8 au 9 mai 1800), les préposés aux Douanes du poste d'Ault en embuscade au Bois de Cise aperçoivent, entre 21 heures et 22 heures, cinq hommes qui se dirigent vers la falaise : Samuel Nicolas Lejeune, préposé aux barrières à Eu, Jacques Joseph Duponchel, instituteur, âgé de 24 ans, demeurant à Saint-Quentin-La-Motte, Antoine Warin, badestamier, âgé de 34 ans, demeurant à Eu, Pierre et Charles Duputel, âgés de 41 et 48 ans, charpentiers, demeurant à Eu. Les douaniers s'assurent de leurs personnes et se dirigent avec eux jusqu'à la tête du Bois de Cise, vers la falaise.



Représentation de Cadoudal

Vers 23 heures, deux des préposés des Douanes qui se sont portés en avant, se replient sur leurs camarades en les prévenant qu'un rassemblement d'hommes se porte vers eux. Après les sommations et une décharge en l'air faite par les douaniers, des coups de feu sont échangés mais les suspects, se croyant cernés, prennent la fuite en abandonnant ce qu'ils transportent. Les douaniers parviennent toutefois à maîtriser l'un d'eux, chargé de quatre pieux : Charles Jérôme Queval, âgé de 21 ans, cultivateur à Saint-Quentin-La-Motte ; on découvre aussi une hache, un sac contenant une échelle de corde neuve avec échelons en bois longue de 60 pieds (environ 20 mètres), une civière, une grue neuve avec son moulinet, cinq pieux de bois, etc ...

Poursuivi alors qu'il fuyait, Pierre Saint-Germain, canonnier à la batterie de Mers, âgé de 27 ans, demeurant à Saint-Quentin-La-Motte, est également arrêté. Trois ou quatre heures après cette action, alertée et dépêchée sur les lieux, une compagnie de vétérans nationaux arrivée de Saint-Valéry procède à une fouille minutieuse du Bois de Cise et découvre un fusil double et un simple, un paquet de cartouches, deux chapeaux à haute forme et trois pistolets.

L'un des chapeaux est reconnu pour appartenir à un horloger de la ville d'Eu, Troche, qui paraît avoir fait partie de ce rassemblement ; de plus, une lettre à l'adresse de Troche accompagne le paquet de cartouches et l'un des fusils est sa propriété : Michel Joseph Pierre Troche (1749-1821), horloger à Eu, est considéré comme l'un des principaux protagonistes de cette nuit. Lorsque les autorités se lancent à sa recherche, il a déjà quitté son domicile.

### Deux bateaux, tous feux éteints

Autre fait troublant, au cours de cette même nuit, entre minuit et une heure du matin, les canonniers de la batterie d'Ault voient sortir du fond de Cise, vis-à-vis des lieux, deux bateaux pêcheurs du Tréport qui restent en mer tous feux éteints, devant



Représentation de Troche

Ault, et paraissent avoir des relations avec un lougre anglais et une cache.

Refusant de répondre aux injonctions de la batterie, l'Adjudant Général Gaspard, qui se trouve à Ault ce 19 Floréal, fait tirer sur ces bateaux deux coups de canons chargés à boulets et leurs patrons sont arrêtés : il s'agit de deux maîtres de bateau du Tréport, Mathieu Sauvage (1771-1825) et Jean Michel Hardy (1752-1800). Ces deux hommes sont beaux-frères ; Jean Michel Hardy (on le trouve aussi parfois sous le nom de Trophardy) disparaîtra en mer un peu plus tard dans un violent coup de vent le 18 Brumaire de l'An IX (9 novembre 1800).

L'affaire du Bois de Cise fait grand bruit dans la région et à Paris, notamment dans les appartements du Premier Consul Bonaparte aux Tuileries, d'autant plus que Charles Antoine Laffil, juge de paix du canton d'Ault, libère les prévenus peu de temps après leur arrestation ! Le Ministre de la police générale, Joseph Fouché (1759-1820), est sur les dents ; il active ses réseaux afin d'appréhender et d'interroger le citoyen Troche, et ainsi établir toute la lumière sur ce qui ressemble à une conspiration.

(À suivre) Jérôme Maes